



## Charte du Bénévole de l'Association AVVIF17/ Année 2025

En tant que bénévole de l'Association AVVIF17, je m'engage à respecter les principes fondamentaux suivants, afin de garantir la qualité et l'éthique de notre action collective. Cette charte est renouvelée chaque année, au moment de mon adhésion et du renouvellement de mon engagement.

**1. Bienveillance, Écoute et Empathie**

Je fais preuve de bienveillance, d'écoute active et d'empathie envers les personnes que j'accompagne, en veillant à comprendre leurs besoins et à leur offrir un soutien respectueux et adapté.

**2. Humilité et Respect des Limites**

J'agis avec humilité et je me garde de donner des conseils. Mon rôle se limite à informer et orienter les personnes aidées vers les ressources adaptées. Je ne me substitue jamais à un professionnel, et je reconnais mes limites.

**3. Respect de la Personne Aidée**

Je respecte la dignité et l'autonomie des personnes que j'accompagne. Je ne décide pas à leur place et je n'agis pas en leur nom sans leur consentement. J'accepte leurs choix et leurs volontés, même lorsqu'ils diffèrent des miens.

**4. Neutralité et Tolérance**

Je fais preuve de neutralité et de tolérance. Je m'abstiens de tout jugement et veille à créer un espace bienveillant, sans préjugé, pour toutes les personnes que j'accompagne.

**5. Confidentialité et Anonymat**

Je respecte le secret et l'anonymat des personnes aidées. Je ne communique aucune information les concernant sans leur consentement préalable, sauf dans les cas où la loi l'exige.

**6. Discrétion et Respect des Informations Partagées**

Je fais preuve de discrétion en ce qui concerne les informations partagées au sein de l'association. Je respecte la confidentialité des échanges concernant les personnes aidées et les actions menées par l'association.

**7. Prise d'Initiatives et Consentement**

Je ne prends aucune initiative sans le consentement explicite de la personne concernée, sauf en cas de danger vital imminent. Dans ce dernier cas, je prendrai les mesures nécessaires pour protéger la personne, et si possible, j'en informerai mon superviseur avant d'agir.

**8. Partage et Communication**

Je m'engage à partager mes expériences, à communiquer régulièrement et à participer activement au projet collectif de l'association. Je ne reste jamais seul face à une interrogation ou une difficulté, mais je sollicite l'aide des autres bénévoles ou des responsables lorsque nécessaire.

**9. Civisme et Respect des Engagements**

Je fais preuve de civisme et de respect envers l'association et ses membres. Je m'engage à respecter mes engagements, à être ponctuel et à prévenir en cas d'empêchement, afin de permettre une bonne organisation des actions bénévoles.

**10. Participation aux Réunions de Supervision**

Lorsque je propose des accompagnements aux victimes, je m'engage à participer au minimum à **3 réunions de supervision par an**. Ces réunions permettent d'assurer un suivi de qualité, de partager des retours d'expérience, et de garantir que les accompagnements respectent les valeurs et principes de l'association.

En signant cette charte, je m'engage à respecter ces principes dans toutes mes actions au sein de l'association et à contribuer à un environnement respectueux, solidaire et bienveillant.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom :

Signature du Bénévole :